



**Prix des lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris
récompensant un premier Roman**

**Modalités de fonctionnement
Édition 2020**

Tout en maintenant l'esprit du prix des lecteurs de la Ville de Paris, compte tenu des circonstances exceptionnelles dues aux conséquences de la crise sanitaire engendrée par le virus Covid-19, la Ville de Paris se réserve la possibilité de devoir apporter tout aménagement et/ou modification à l'organisation et au déroulement du Prix prévu au présent Règlement.

Dans une telle hypothèse, la Ville de Paris fera ses meilleurs efforts pour prévenir en amont les lecteurs afin de les informer de tels changements et de leur fournir les explications et éléments d'informations qui seraient nécessaires.

Veuillez trouver l'avenant au règlement du prix *en italique* dans le corps du texte :

Le Prix Premier roman est décerné chaque année **par les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris** à un premier roman adulte écrit par un·e auteur·trice francophone et édité, entre le 15 août 2019 au 15 février 2020 (prise en compte de la rentrée littéraire de septembre 2019 et de janvier 2020).

LA SÉLECTION

Les bibliothécaires de la Ville de Paris membres du comité sélectionnent cinq premiers romans d'auteur·trice·s francophones. La sélection est dévoilée en février.

FONCTIONNEMENT

- ✓ Le prix est remis au premier roman ayant reçu le plus de suffrages des lecteurs et lectrices des bibliothèques.
- ✓ Le vote du jury et le vote en ligne ou dans les bibliothèques et librairies compte chacun pour 50%.

LA PARTICIPATION DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHÈQUES

Une fois la sélection dévoilée les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris élisent leur titre préféré entre **le 15 février et le 25 avril 2020** ~~le 5 juin 2020~~, selon les deux modalités suivantes :

1/ Participation au jury

Le jury est composé de :

- **14 lecteur·trice·s** inscrit·e·s dans les bibliothèques parisiennes
- **10 « ambassadeur·trice·s »** du prix :
 - ✓ ~~3 libraires partenaires~~ **1 librairie partenaire**
 - ✓ 2 membres du conseil parisien de la jeunesse
 - ✓ ~~2 représentant·e·s (intervenant·e·s ou étudiant·e·s) du master de création littéraire de l'université Paris 8~~
 - ✓ La directrice du carreau du temple
 - ✓ 1 service civique en mission port'âge dans une des bibliothèques participante
 - ✓ ~~La marraine ou le parrain du prix~~

Les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ont la possibilité de faire acte de candidature **du 9 octobre au 9 novembre 2019** en remplissant le formulaire disponible sur le portail des bibliothèques.

Les 14 lecteur·trice·s membres du jury et leurs suppléant·e·s sont ensuite sélectionné·e·s par les bibliothécaires, membres du comité de lecture et Catherine Pont-Humbert, journaliste littéraire accompagnant la coordination du prix, en tenant compte des critères suivant :

- ✓ Répartition géographique
- ✓ Parité
- ✓ Motivation et force de conviction

~~Les membres du jury s'engagent à lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte, à participer aux deux réunions du jury organisées le samedi 29 février et le samedi 25 avril, à la rencontre avec les auteur·trice·s sélectionné·e·s le vendredi 20 mars au carreau Carreau du temple et à la remise du prix le jeudi 4 juin à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville. Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix en étant filmé en train de chroniquer un livre de la sélection.~~

~~Pour les accompagner dans cet exercice deux ateliers leurs sont proposés.~~

~~Le vote du jury a lieu le 25 avril 2020. Il compte pour moitié dans le résultat final.~~

Compte tenu des circonstances sanitaires, les ateliers et réunions de jury du printemps ont été annulés.

Dans l'éventualité où un ou des Jurés étaient amenés à être mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, notamment en raison d'un lien avec leur activité professionnelle ou pour raisons familiales, et par conséquent à ne plus être disponible pour le Prix, la Ville de Paris se réserve le droit au cas par cas après avis et accord à ce que ce ou ces Juré(s) soient sélectionnés automatiquement pour la 3^{ème} édition du Prix des lecteur·rice·s en 2021, s'il(s) le souhaite(nt).

Il est entendu que dans une telle hypothèse, la composition du Jury pourrait ne plus être respectée (indépendamment de la volonté de la Ville de Paris).

Les membres du jury s'engagent à lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte, à participer aux deux réunions du jury organisées le samedi 6 juin et le samedi 13 juin 2020, à la rencontre virtuelle avec les auteur·trice·s sélectionné·e·s le 4 juin et à la remise du prix virtuelle le 18 juin à la Direction des Affaires culturelles. Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix en étant filmé en train de chroniquer un livre de la sélection.

Le vote du jury a lieu le 13 juin 2020. Il compte pour moitié dans le résultat final.

2/ Le vote en ligne et dans les bibliothèques et librairies participantes

Du 15 février au ~~25 avril~~ *5 juin 2020*, les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques parisiennes peuvent prendre part au vote organisé en ligne sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris ou dans les bibliothèques et les librairies qui participent à l'opération (présence d'une urne et de bulletins de vote).

Les votant·e·s s'engagent à ne voter qu'une fois et déclarent être inscrit·e·s en bibliothèque à Paris.